

CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION (CCF)

CANDIDATS CONCERNÉS PAR LE CCF

- Elèves sous statut scolaire (LP et LPO)
- Apprentis dans des structures habilitées à évaluer en CCF (CFA et MFR habilités)
- Stagiaires de la formation professionnelle en structure GRETA

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP)

BO n°35 du 26 septembre 2019 - Définition de l'épreuve de mathématiques et physique-chimie au CAP

Première année CAP

Mathématiques : *Aucune évaluation certificative*

Physique-Chimie : *Aucune évaluation certificative*

Deuxième année CAP

Mathématiques

- 1 évaluation en fin d'année scolaire
- L'évaluation comporte **2 appels**
- L'évaluation est notée sur **12 points** pour une durée de **45 min**
- Une partie de l'évaluation porte sur les capacités notamment expérimentales en **utilisant les TIC**

Physique-Chimie

- 1 évaluation en fin d'année scolaire
- L'évaluation comporte **2 ou 3 appels**
- L'évaluation est notée sur **8 points** pour une durée de **45 min**
- L'usage des TIC n'est pas obligatoire
- L'évaluation comporte une partie expérimentale

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Arrêté du 17 juin 2020 - Définition de la sous-épreuve de Mathématiques au Baccalauréat Professionnel

Arrêté du 17 juin 2020 - Définition de la sous-épreuve de Physique-Chimie au Baccalauréat Professionnel

Le décret n°2020-1277 du 20 octobre 2020 met fin, dès la session 2021, aux évaluations certificatives relatives au diplôme intermédiaire (qui se déroulaient jusqu'à présent en première professionnelle).

L'arrêté du 17 juin 2020 précise qu'une première situation d'évaluation en CCF en mathématiques (et une autre en physique-chimie pour les spécialités concernées) **devra être mise en place en première professionnelle ou au milieu de l'année de terminale professionnel**. Toutefois, le contenu de cette (ou ces) première(s) évaluation(s) devant porter **exclusivement sur le programme de première professionnelle**.

En tant qu'inspectrice, je préconise d'effectuer ces évaluations en classe de première et non de terminale. En effet, pour la réussite des élèves, il est préférable d'évaluer les notions la même année scolaire que celle durant laquelle elles ont été traitées.

Seconde professionnelle

Mathématiques : *Aucune évaluation certificative*

Physique-Chimie : *Aucune évaluation certificative*

Première professionnelle

Mathématiques

- 1 évaluation en fin d'année scolaire
- L'évaluation porte sur le programme de première de 2020
- L'évaluation comporte **2 appels**
- L'évaluation est notée sur **10 points** pour une durée de **45 min**
- Une partie de l'évaluation porte sur les capacités notamment expérimentales en **utilisant les TIC**

Physique-Chimie (pour les spécialités concernées)

- 1 évaluation en fin d'année scolaire
- L'évaluation porte sur le programme de première de 2020
- L'évaluation comporte **2 ou 3 appels**
- L'évaluation est notée sur **10 points** pour une durée maximale de **60 min**
- L'usage des TIC n'est pas obligatoire

- L'évaluation comporte une partie expérimentale

Terminale professionnelle

Mathématiques

- 1 évaluation en fin d'année scolaire
- L'évaluation porte sur le [programme de terminale de 2020](#)
- L'évaluation comporte **2 appels**
- L'évaluation est notée sur **10 points** pour une durée de **45 min**
- Une partie de l'évaluation porte sur les capacités notamment expérimentales en **utilisant les TIC**

Physique-Chimie (pour les spécialités concernées)

- 1 évaluation en fin d'année scolaire
- L'évaluation porte sur le [programme de terminale de 2020](#)
- L'évaluation comporte **2 ou 3 appels**
- L'évaluation est notée sur **10 points** pour une durée maximale de **60 min**
- L'usage des TIC n'est pas obligatoire
- L'évaluation comporte une partie expérimentale

BREVET PROFESSIONNEL (BP)

[BO n°14 du 8 avril 2016](#) - Définition de l'épreuve de mathématiques et physique-chimie au BP

Première moitié de formation

Mathématiques

- 1 évaluation en fin de première moitié de formation

- L'évaluation est notée sur **10 points** pour une durée de **45 min**
- Une partie de l'évaluation porte sur les capacités notamment expérimentales en **utilisant les TIC**

Physique-Chimie (pour les spécialités concernées)

- 1 évaluation en fin de première moitié de formation
- L'évaluation est notée sur **10 points** pour une durée de **45 min**
- L'usage des TIC n'est pas obligatoire
- L'évaluation comporte une partie expérimentale

Seconde moitié de formation

Mathématiques

- 1 évaluation en fin de seconde moitié de formation
- L'évaluation est notée sur **10 points** pour une durée de **45 min**
- Une partie de l'évaluation porte sur les capacités notamment expérimentales en **utilisant les TIC**
-

Physique-Chimie (pour les spécialités concernées)

- 1 évaluation en fin de seconde moitié de formation
- L'évaluation est notée sur **10 points** pour une durée de **45 min**
- L'usage des TIC n'est pas obligatoire
- L'évaluation comporte une partie expérimentale